

Fête de la musique 2024

Dans le cadre de la fête de la musique 2024, la SACEM informe que ses adhérents peuvent retrouver l'ensemble des conditions exceptionnelles de gratuité, sur leur site avec le lien suivant :

<https://clients.sacem.fr/actualites/la-sacem-et-vous-0/la-sacem-soutient-la-fete-de-la-musique-2024>

L'ensemble des délégations Sacem du territoire reste à disposition pour tout complément d'information :

<https://www.sacem.fr/delegations>